- FAQ

Procédures de visa

Enregistrement (FRRO / FRO)

1. Est-il possible d'obtenir une copie de l'enregistrement FRRO?

Si un certificat d'enregistrement délivré en vertu de ces règles est perdu ou détruit, l'étranger auquel il a été délivré doit faire ou envoyer à l'agent d'enregistrement du district un rapport sur la façon dont il a été perdu ou détruit et une copie du rapport de police à délivrer une copie du certificat d'enregistrement. Pour plus d'informations, cliquez ici

2. Que doit-on faire avec le certificat d'immatriculation au départ de l'Inde?

Les ressortissants étrangers, lorsqu'ils quittent l'Inde, doivent remettre leur certificat d'enregistrement soit au bureau d'enregistrement du lieu où ils sont enregistrés, soit au bureau d'immigration à la sortie de poste / contrôle au moment du départ définitif de l'Inde. Veuillez consulter Link pour plus d'informations.

3. Et si on ne peut pas s'inscrire dans les 14 jours?

Une pénalité en monnaie indienne équivalente à 30 \$ en cas d'inscription tardive est facturée. Ces frais peuvent être révisés de temps à autre. Veuillez consulter Link pour plus d'informations.